



## Etat des lieux de sortie

Par **Lili 14000**, le **12/09/2024** à **13:03**

Bonjour

Je m'appête à effectué mon état des lieux de sortie, j'ai une question qui me souci :

Le propriétaire avait laissé un tringle à rideaux, un dressing en bois, au garage deux pneus et un vieux lavabo.

Objets que nous n'avions pas noté dans l'état des lieux d'entrée, ce dernier avait était effectué avec le propriétaire, hors pour la sortie il envoie un agent immobilier.

Peut-il mettre reproché qu'il reste des choses ? Er mettre retiré de la caution ? Alors que je le rappel, ce sont des vieilles affaires appartenant au propriétaire.

Merci d'avance

Par **Fructidor**, le **12/09/2024** à **20:59**

Bonjour et bienvenue

Vous craignez donc que le propriétaire reconnâit que cela lui appartient, en tout cas, signalez le à l'agence qui fera l'EDLS.

Par **Pierrepaulejean**, le **12/09/2024** à **23:10**

bonjour

Pourqo ne pas l'avoir mentonné à 'L'EDL d'entrée?

avez vous un autre moyen (courrier, mail....) pour prouver ce qui avait été laissé ?

vous pouvez aussi le faire indiquer dans l'EDL de sortie

ensuite il faudra attendre de recevoir le décompte locatif de sortie